

Formation



L'offre de formation à la **prévention des risques professionnels** concerne tous les acteurs de l'entreprise : dirigeants, cadres, agents de maîtrise, membres du CHSCT, opérateurs... Chaque année, la DRP forme directement 1000 stagiaires, et 6000 autres sont formés par des formateurs relais habilités.

La Direction des Risques Professionnels prend en charge les frais pédagogiques des formations qu'elle anime.

Les frais des formations animées par les partenaires sont pris en charge par l'entreprise du salarié ou par son OPCA.
